



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

27 JUIN 1978

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978
— SECTEUR CLASSES MOYENNES (1) —**

AMENDEMENT
PROPOSE PAR M. A. BERTOUILLE

(1) Voir Doc. Conseil 4-III (1977-1978) - Nos 1, 1 annexes, 2, 3 et 4.

TABLEAU (p. 5)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE I

Enseignement

SECTION 31

ART. 44.01. — *Dépenses d'enseignement pour la formation permanente dans les Classes moyennes.*

Majorer de 4,8 millions de francs la quotité bruxelloise, soit à 55,9 millions de francs.

Rétablir par conséquent le crédit total de l'article à 384,8 millions de francs.

Justification

Au cours de la discussion de ce projet de décret devant la commission de l'Enseignement du Conseil culturel, un amendement de M. Bernard, transférant une somme de 4 800 000 francs du budget de la formation permanente des Classes moyennes au budget de la Commission française de la Culture de Bruxelles a été approuvé par les commissaires. Cette décision a été confirmée par la commission de la Politique générale.

M. Bernard a justifié ce transfert en invoquant le pourcentage important d'augmentation de notre budget. Or, il faut savoir que cette augmentation résulte en fait de la culturalisation du réseau de la formation permanente des Classes moyennes à partir du 1^{er} janvier 1978, et, en conséquence d'un transfert aux instituts culturalisés de crédits accordés précédemment à l'organisme national, le Comité national de formation et de perfectionnement professionnels.

La réduction adoptée en commission risque de grever sérieusement un budget calculé strictement et qui est déjà amputé des 2 p.c. de réduction imposés à tous les budgets.

Le présent amendement rétablit donc le crédit prévu en faveur de l'Institut francophone de formation permanente des Classes moyennes, organisme agréé par le ministre des Classes moyennes.

A. BERTOUILLE.